

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006763500124	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté d'agglomération CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DU
VIGNOBLE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	26
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	28
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	30
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	31
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	32
A3.2 - Etalement des provisions	33
A4.1 - Equilibre des opérations financières	34
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	35
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	36
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	37
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	38
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	39
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	40
A6 - Etat des charges transférées	41
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	42

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	43
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	44
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	45
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	46
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	47
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	48
B1.7 - Etat des engagements reçus	49
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	50
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	51

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	52
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	54
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	55
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	56

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	57
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	9 412 273,88	8 887 820,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 524 453,88
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		9 412 273,88	9 412 273,88

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	9 467 252,05	6 104 685,49
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	676 216,31	1 965 879,75
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 072 903,12
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		10 143 468,36	10 143 468,36
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		19 555 742,24	19 555 742,24

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 500 345,65	0,00	3 232 950,03	3 232 950,03	3 232 950,03
012	Charges de personnel, frais assimilés	610 000,00	0,00	795 000,00	795 000,00	795 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 120 345,65	0,00	4 027 950,03	4 027 950,03	4 027 950,03
66	Charges financières	430 000,00	0,00	295 000,00	295 000,00	295 000,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	232 500,00	232 500,00	232 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	500,00		500,00	500,00	500,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	90 000,00		325 000,00	325 000,00	325 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 660 845,65	0,00	4 880 950,03	4 880 950,03	4 880 950,03
023	Virement à la section d'investissement (6)	2 885 510,00		2 301 323,85	2 301 323,85	2 301 323,85
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 200 000,00		2 230 000,00	2 230 000,00	2 230 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		5 085 510,00		4 531 323,85	4 531 323,85	4 531 323,85
TOTAL		10 746 355,65	0,00	9 412 273,88	9 412 273,88	9 412 273,88

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 412 273,88
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 660 966,82	0,00	8 111 320,00	8 111 320,00	8 111 320,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	11 425,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	21 800,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des recettes de gestion des services		9 694 191,82	0,00	8 181 320,00	8 181 320,00	8 181 320,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	31 500,00	0,00	31 500,00	31 500,00	31 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		9 725 691,82	0,00	8 212 820,00	8 212 820,00	8 212 820,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	650 000,00		675 000,00	675 000,00	675 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		650 000,00		675 000,00	675 000,00	675 000,00
TOTAL		10 375 691,82	0,00	8 887 820,00	8 887 820,00	8 887 820,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	524 453,88
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 412 273,88
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	3 856 323,85
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	137 753,33	6 685,40	688 500,00	688 500,00	695 185,40
21	Immobilisations corporelles	175 085,71	58 350,34	261 500,00	261 500,00	319 850,34
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 666 175,93	611 180,57	6 669 556,30	6 669 556,30	7 280 736,87
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	7 979 014,97	676 216,31	7 619 556,30	7 619 556,30	8 295 772,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	880 000,00	0,00	860 000,00	860 000,00	860 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	40 000,00	0,00	62 695,75	62 695,75	62 695,75
020	Dépenses imprévues	250 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 170 000,00	0,00	922 695,75	922 695,75	922 695,75
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	408 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	9 557 014,97	676 216,31	8 792 252,05	8 792 252,05	9 468 468,36
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	650 000,00		675 000,00	675 000,00	675 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	650 000,00		675 000,00	675 000,00	675 000,00
	TOTAL	10 207 014,97	676 216,31	9 467 252,05	9 467 252,05	10 143 468,36

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 143 468,36
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	1 369 365,52	1 655 479,75	0,00	0,00	1 655 479,75
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 369 365,52	1 655 479,75	0,00	0,00	1 655 479,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	1 111 991,49	0,00	1 573 361,64	1 573 361,64	1 573 361,64
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 111 991,49	0,00	1 573 361,64	1 573 361,64	1 573 361,64
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	408 000,00	310 400,00	0,00	0,00	310 400,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 889 357,01	1 965 879,75	1 573 361,64	1 573 361,64	3 539 241,39
021	Virement de la section d'exploitation (4)	2 885 510,00		2 301 323,85	2 301 323,85	2 301 323,85

CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 200 000,00		2 230 000,00	2 230 000,00	2 230 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 085 510,00		4 531 323,85	4 531 323,85	4 531 323,85
TOTAL		7 974 867,01	1 965 879,75	6 104 685,49	6 104 685,49	8 070 565,24

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 072 903,12
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 143 468,36
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

3 856 323,85

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 232 950,03		3 232 950,03
012	Charges de personnel, frais assimilés	795 000,00		795 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	295 000,00	0,00	295 000,00
67	Charges exceptionnelles	232 500,00	0,00	232 500,00
68	Dot. Amortist°, dépréciat°, provisions	500,00	2 230 000,00	2 230 500,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	325 000,00		325 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 301 323,85	2 301 323,85
Dépenses d'exploitation – Total		4 880 950,03	4 531 323,85	9 412 273,88

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 412 273,88
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	675 000,00	675 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	860 000,00	0,00	860 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	695 185,40	0,00	695 185,40
21	Immobilisations corporelles (6)	319 850,34	0,00	319 850,34
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	7 280 736,87	0,00	7 280 736,87
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	62 695,75	0,00	62 695,75
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	250 000,00	0,00	250 000,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		9 468 468,36	675 000,00	10 143 468,36

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 143 468,36
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 111 320,00		8 111 320,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	30 000,00		30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00		40 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	31 500,00	675 000,00	706 500,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		8 212 820,00	675 000,00	8 887 820,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	524 453,88
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 412 273,88
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 655 479,75	0,00	1 655 479,75
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		2 230 000,00	2 230 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	310 400,00	0,00	310 400,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		2 301 323,85	2 301 323,85
Recettes d'investissement – Total		1 965 879,75	4 531 323,85	6 497 203,60

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 072 903,12
--	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	1 573 361,64
------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 143 468,36
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	4 500 345,65	3 232 950,03	3 232 950,03
604	Achats d'études, prestations de services	347 305,65	380 000,00	380 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	500,00	2 000,00	2 000,00
6062	Produits de traitement	10 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	5 100,00	7 500,00	7 500,00
6066	Carburants	5 000,00	4 000,00	4 000,00
611	Sous-traitance générale	262 700,00	394 200,03	394 200,03
6135	Locations mobilières	4 000,00	1 600,00	1 600,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	2 000,00	2 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	20 000,00	20 000,00	20 000,00
61551	Entretien matériel roulant	14 100,00	17 000,00	17 000,00
6156	Maintenance	600,00	6 100,00	6 100,00
6161	Multirisques	3 000,00	7 130,00	7 130,00
617	Etudes et recherches	71 200,00	160 000,00	160 000,00
618	Divers	16 000,00	13 000,00	13 000,00
6222	Commissions recouvrement redevance	3 500 000,00	2 110 000,00	2 110 000,00
6226	Honoraires	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	25 000,00	22 500,00	22 500,00
6231	Annonces et insertions	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	2 500,00	2 500,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	3 200,00	3 200,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	1 100,00	1 100,00
6281	Concours divers (cotisations)	840,00	1 120,00	1 120,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	40 000,00	40 000,00
63512	Taxes foncières	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6378	Autres taxes et redevances	172 500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	610 000,00	795 000,00	795 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	610 000,00	795 000,00	795 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		5 120 345,65	4 027 950,03	4 027 950,03
66	Charges financières (b) (8)	430 000,00	295 000,00	295 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	350 000,00	295 000,00	295 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	80 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	20 000,00	232 500,00	232 500,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	10 000,00	20 000,00	20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	60 000,00	60 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	0,00	152 500,00	152 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	500,00	500,00	500,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	500,00	500,00	500,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	90 000,00	325 000,00	325 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		5 660 845,65	4 880 950,03	4 880 950,03
023	Virement à la section d'investissement	2 885 510,00	2 301 323,85	2 301 323,85
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	2 200 000,00	2 230 000,00	2 230 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 200 000,00	2 230 000,00	2 230 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 085 510,00	4 531 323,85	4 531 323,85
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 085 510,00	4 531 323,85	4 531 323,85
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 746 355,65	9 412 273,88	9 412 273,88

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				9 412 273,88

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 660 966,82	8 111 320,00	8 111 320,00
704	Travaux	437 867,95	380 000,00	380 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	7 654 688,87	5 391 000,00	5 391 000,00
70613	Participations assainissement collectif	1 340 000,00	2 220 000,00	2 220 000,00
7068	Autres prestations de services	59 410,00	56 000,00	56 000,00
7081	Services exploités intérêt du personnel	166 000,00	64 320,00	64 320,00
7088	Autres produits activités annexes	3 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	11 425,00	30 000,00	30 000,00
748	Autres subventions d'exploitation	11 425,00	30 000,00	30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	21 800,00	40 000,00	40 000,00
7588	Autres	21 800,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		9 694 191,82	8 181 320,00	8 181 320,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	31 500,00	31 500,00	31 500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	31 500,00	31 500,00	31 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		9 725 691,82	8 212 820,00	8 212 820,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	650 000,00	675 000,00	675 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	650 000,00	675 000,00	675 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		650 000,00	675 000,00	675 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 375 691,82	8 887 820,00	8 887 820,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	524 453,88
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 412 273,88
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	137 753,33	688 500,00	688 500,00
2031	Frais d'études	120 000,00	670 000,00	670 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	17 753,33	18 500,00	18 500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	175 085,71	261 500,00	261 500,00
2151	Installations complexes spécialisées	1 103,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	4 578,71	0,00	0,00
217532	Réseaux d'assainissement (mise à dispo)	135 404,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	30 000,00	90 000,00	90 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 500,00	14 000,00	14 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 500,00	157 500,00	157 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	7 666 175,93	6 669 556,30	6 669 556,30
2313	Constructions	555 977,00	205 000,00	205 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	5 952 721,15	6 464 556,30	6 464 556,30
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	1 157 477,78	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		7 979 014,97	7 619 556,30	7 619 556,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	880 000,00	860 000,00	860 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	860 000,00	860 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	880 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	40 000,00	62 695,75	62 695,75
2763	Créances sur collectivités et etabl. pub	0,00	22 695,75	22 695,75
2764	Créances sur personnes de droit privé	40 000,00	40 000,00	40 000,00
020	Dépenses imprévues	250 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 170 000,00	922 695,75	922 695,75
45816006	FIEF DE POMMIERS - CLISSON (6)	408 000,00	250 000,00	250 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		408 000,00	250 000,00	250 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		9 557 014,97	8 792 252,05	8 792 252,05
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	650 000,00	675 000,00	675 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	650 000,00	675 000,00	675 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	650 000,00	0,00	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	0,00	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	0,00	675 000,00	675 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		650 000,00	675 000,00	675 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		10 207 014,97	9 467 252,05	9 467 252,05

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	676 216,31
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 143 468,36
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	1 369 365,52	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	929 550,52	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	295 375,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	80 000,00	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	40 000,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	24 440,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 369 365,52	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 111 991,49	1 573 361,64	1 573 361,64
1068	Autres réserves	1 111 991,49	1 573 361,64	1 573 361,64
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 111 991,49	1 573 361,64	1 573 361,64
45826006	FIEF DE POMMIERS - CLISSON (5)	408 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		408 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 889 357,01	1 573 361,64	1 573 361,64
021	Virement de la section d'exploitation	2 885 510,00	2 301 323,85	2 301 323,85
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	2 200 000,00	2 230 000,00	2 230 000,00
28031	Frais d'études	2 200 000,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	2 230 000,00	2 230 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		5 085 510,00	4 531 323,85	4 531 323,85
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		5 085 510,00	4 531 323,85	4 531 323,85
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		7 974 867,01	6 104 685,49	6 104 685,49

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	1 965 879,75
----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	2 072 903,12
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 143 468,36
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					17 922 154,36									
1641 Emprunts en euros (total)					17 922 154,36									
00048924085	CREDIT AGRICOLE	24/02/2009		10/06/2009	210 000,00	F		4,400	4,477		T	C		A-1
00049385805	CREDIT AGRICOLE	02/03/2009		10/02/2010	200 000,00	V		2,605	1,760		T	X Echéance constante		A-1
00050222731	CREDIT AGRICOLE	08/04/2009		20/07/2009	350 000,00	F		4,300	4,373		T	X Echéance constante		A-1
00050573192	CREDIT AGRICOLE	29/04/2009		20/07/2009	436 500,00	F		4,390	4,464		T	X Echéance constante		A-1
00055086721	CREDIT AGRICOLE	18/09/2009		10/04/2010	270 000,00	F		4,690	4,777		T	X Echéance constante		A-1
00057838638	CREDIT AGRICOLE	30/11/2009		25/03/2010	77 000,00	F		3,780	3,838		T	X Echéance constante		A-1
00066801501	CREDIT AGRICOLE	06/12/2010		10/03/2011	100 000,00	F		3,460	3,456		T	X Echéance constante		A-1
00066895910	CREDIT AGRICOLE	30/11/2010		10/03/2011	200 000,00	F		3,790	3,848		T	X Echéance constante		A-1
00066897404	CREDIT AGRICOLE	27/01/2011		20/03/2012	650 000,00	F		3,730	3,785		T	X Echéance constante		A-1
00069006080	CREDIT AGRICOLE	19/04/2011		10/07/2012	400 000,00	F		4,450	4,982		A	X Echéance constante		A-1
0050701659	CREDIT AGRICOLE	04/05/2009		15/09/2009	400 000,00	R		3,610	2,753		T	X Echéance constante		A-1
0448558	CAISSE D EPARGNE DES PAYS DE LA LOIRE	05/12/2002		25/07/2003	650 000,00	F		5,200	5,306		T	X Echéance constante		A-1
10000023547	CREDIT AGRICOLE	03/01/2013		25/08/2013	900 000,00	F		4,100	3,353		T	X Echéance constante		A-1
10000162723	CREDIT AGRICOLE	20/12/2013		30/08/2014	722 600,00	F		3,750	3,231		T	X Echéance constante		A-1
10000611783	CREDIT AGRICOLE	17/10/2016		10/06/2018	40 000,00	F		1,140	1,146		T	X Echéance constante		A-1
10001220575	CREDIT AGRICOLE	17/12/2018		15/07/2019	600 000,00	F		1,640	1,652		T	X Echéance constante		A-1

CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
10001529172	CREDIT AGRICOLE	01/10/2019		15/02/2020	40 000,00	F		0,280	0,281		T	X Echéance constante		A-1
100022145492	CREDIT AGRICOLE	07/05/2021		15/10/2021	500 000,00	F		0,790	0,777		T	C		A-1
1349764	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/12/2017		01/07/2018	170 000,00	F		1,410	1,411		T	X Echéance constante		A-1
158539	CAISSE D EPARGNE DES PAYS DE LA LOIRE	06/07/2000		25/02/2001	137 204,12	F		5,680	4,543		T	P		A-1
36811 00020130604	Banque CREDIT MUTUEL	31/01/2006		25/03/2007	100 000,00	R	EURIBOR	3,280	2,937		T	X Echéance constante		A-1
36811 00020130605	Banque CREDIT MUTUEL	21/12/2016		20/07/2017	100 000,00	F		0,750	1,217		T	P		A-1
36811 00020130607	Banque CREDIT MUTUEL	21/04/2015		05/12/2015	210 000,00	F		1,600	1,612		T	X Echéance constante		A-1
36811 00020130608	Banque CREDIT MUTUEL	27/01/2016		10/09/2016	500 000,00	F		1,950	1,967		T	C		A-1
36811 00020130609	Banque CREDIT MUTUEL	17/07/2007		10/08/2008	655 000,00	V		4,380	2,856		T	X Echéance constante		A-1
36811 00020130611	Banque CREDIT MUTUEL	18/03/2004		15/05/2005	200 000,00	R		2,867	3,102		T	P		A-1
515564	CAISSE D EPARGNE DES PAYS DE LA LOIRE	18/09/2003		25/10/2004	85 000,00	F		4,910	5,001		T	P		A-1
5499638	CAISSE D EPARGNE DES PAYS DE LA LOIRE	19/08/2019		25/09/2019	166 000,00	F		1,210	1,214		T	C		A-1
6841554	CAISSE D EPARGNE DES PAYS DE LA LOIRE	12/12/2005		25/03/2006	600 000,00	F		3,590	3,644		T	X Echéance constante		A-1
70005018950	CREDIT AGRICOLE	28/03/2006		10/10/2006	400 000,00	F		3,950	4,011		T	X Echéance constante		A-1
70005844604	CREDIT AGRICOLE	29/12/2006		20/12/2007	120 000,00	V		4,050	1,295		A	X Echéance constante		A-1
7012698	CAISSE D EPARGNE DES PAYS DE LA LOIRE	23/02/2005		25/11/2006	114 637,65	F		4,450	4,524		T	X Echéance constante		A-1
7596279	CAISSE D EPARGNE DES PAYS DE LA LOIRE	19/07/2006		25/10/2009	355 000,00	R		1,620	0,952		T	P		A-1
CO3599	CREDIT AGRICOLE	16/06/2004		15/12/2004	1 000 000,00	R		2,261	0,123		A	C		A-1
D0002921/CP0380	CREDIT AGRICOLE	16/04/2019		02/09/2019	500 000,00	F		1,610	1,646		T	C		A-1
D0002925/CO4901	CREDIT AGRICOLE	31/10/2007		15/05/2008	2 300 000,00	F		4,680	4,507		A	P		A-1
D0006084/CO4885	CREDIT AGRICOLE	23/10/2007		15/06/2009	250 000,00	F		3,730	3,432		A	P		A-1
MIN529579EUR001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	20/05/2003		01/10/2004	500 000,00	F		4,800	4,685		T	X Echéance constante		A-1
MIN529654EUR001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	07/01/2003		01/05/2006	103 557,78	F		4,090	4,197		T	P		A-1
MIN529654EUR002	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	07/01/2003		01/10/2005	350 000,00	F		4,130	4,149		T	P		A-1
MIN531201EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	22/01/2007		01/03/2008	229 000,00	F		3,650	3,816		T	P		A-1

CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MON285239EUR	DEXIA	16/06/2008		01/10/2008	280 000,00	F		4,920	5,374		M	X Echéance constante		A-1
MON503888EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	24/06/2015		01/10/2015	152 379,49	F		3,580	3,757		T	P		A-1
MON529580EUR001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	03/03/2017		01/08/2017	336 000,00	F		1,650	1,650		T	C		A-1
MON529584EUR001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	11/07/2008		01/01/2009	205 000,00	F		5,270	5,273		A	X Echéance constante		A-1
MON529585EUR001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	18/08/2008		01/01/2009	185 000,00	F		5,290	5,293		A	X Echéance constante		A-1
MON529586EUR001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	18/07/2008		01/01/2009	260 000,00	F		4,730	4,881		T	P		A-1
MON529609EUR001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	09/06/2008		01/10/2008	112 275,32	F		5,140	5,239		T	X Echéance constante		A-1
MON531147EUR001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	07/06/2019		01/11/2019	500 000,00	F		0,870	0,873		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					572 508,91									
1681 Autres emprunts (total)					210 842,53									
110252903	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	21/05/2012		30/09/2013	210 842,53	F		0,000	0,462		A	C		A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					361 666,38									
130405201	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	07/01/2014		31/05/2016	361 666,38	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Total général					18 494 663,27									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		9 359 523,78					814 848,41	285 549,89	0,00	79 465,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		9 359 523,78					814 848,41	285 549,89	0,00	79 465,00
00048924085		0,00	A-1	106 750,00	15,17	F		4,477	7 000,00	4 581,50	0,00	256,02
00049385805		0,00	A-1	94 396,56	10,83	V		1,760	7 965,62	2 361,29	0,00	64,89
00050222731		0,00	A-1	127 616,82	5,25	F		4,373	21 027,40	5 151,48	0,00	903,94
00050573192		0,00	A-1	293 974,70	15,25	F		4,464	13 560,73	12 684,27	0,00	2 427,84
00055086721		0,00	A-1	190 460,66	16,00	F		4,777	8 021,38	8 792,90	0,00	1 925,19
00057838638		0,00	A-1	6 592,67	0,92	F		3,838	6 592,67	156,48	0,00	0,00
00066801501		0,00	A-1	16 584,56	1,92	F		3,456	8 149,35	468,85	0,00	17,02
00066895910		0,00	A-1	119 256,56	11,92	F		3,848	8 007,97	4 406,91	0,00	245,95
00066897404		0,00	A-1	318 699,39	7,92	F		3,785	34 856,74	11 403,70	0,00	323,50
00069006080		0,00	A-1	22 638,36	5,50	F		4,982	3 374,61	1 007,41	0,00	407,19
0050701659		0,00	A-1	200 856,47	10,42	R		2,753	16 735,85	5 525,86	0,00	153,02
044858		0,00	A-1	326 533,66	9,50	F		5,306	26 437,76	16 469,76	0,00	2 860,92
10000023547		0,00	A-1	500 135,07	9,33	F		3,353	46 954,62	12 741,26	0,00	1 196,40
10000162723		0,00	A-1	435 891,69	10,33	F		3,231	36 123,99	12 081,37	0,00	1 006,92
10000611783		0,00	A-1	17 557,72	4,17	F		1,146	4 055,18	182,86	0,00	8,98
10001220575		0,00	A-1	481 584,39	15,25	F		1,652	27 520,08	7 729,32	0,00	1 572,07
10001529172		0,00	A-1	24 134,16	5,83	F		0,281	3 994,29	63,39	0,00	7,21
100022145492		0,00	A-1	443 750,00	17,50	F		0,777	25 000,00	3 431,57	0,00	698,38
1349764		0,00	A-1	111 770,03	9,25	F		1,411	11 077,53	1 509,59	0,00	353,08
158539		0,00	A-1	16 608,80	1,83	F		4,543	8 155,12	490,00	0,00	30,52
36811 00020130604		0,00	A-1	41 207,02	7,92	R	EURIBOR	2,937	4 546,60	1 690,47	0,00	26,15
36811 00020130605		0,00	A-1	38 380,84	3,50	F		1,217	10 129,63	259,41	0,00	41,79
36811 00020130607		0,00	A-1	39 211,66	1,67	F		1,612	22 272,48	494,20	0,00	19,58
36811 00020130608		0,00	A-1	312 500,00	12,42	F		1,967	25 000,00	5 910,94	0,00	342,60
36811 00020130609		0,00	A-1	345 385,24	10,83	F		2,856	28 361,27	6 695,89	0,00	898,23

CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
36811 00020130611		0,00	A-1	16 120,03	1,08	R		3,102	12 849,49	513,26	0,00	18,93
515564		0,00	A-1	30 613,84	5,75	F		5,001	4 500,61	1 421,11	0,00	235,06
5499638		0,00	A-1	137 780,00	20,67	F		1,214	6 640,00	1 637,00	0,00	26,45
6841554		0,00	A-1	231 827,81	7,17	F		3,644	28 518,90	7 941,54	0,00	121,65
70005018950		0,00	A-1	167 879,13	7,50	F		4,011	18 898,77	6 353,59	0,00	1 324,06
70005844604		0,00	A-1	40 998,43	7,92	V		1,295	4 564,92	1 344,75	0,00	36,51
7012698		0,00	A-1	42 843,99	6,08	F		4,524	6 084,36	1 805,96	0,00	163,58
7596279		0,00	A-1	19 877,93	0,50	R		0,952	19 877,93	447,32	0,00	0,00
CO3599		0,00	A-1	344 800,00	9,92	R		0,123	34 480,00	0,00	0,00	0,00
D0002921/CP0380		0,00	A-1	410 000,00	20,42	F		1,646	20 000,00	6 606,60	0,00	505,81
D0002925/CO4901		0,00	A-1	1 448 876,18	13,33	F		4,507	76 170,00	68 905,83	0,00	40 219,91
D0006084/CO4885		0,00	A-1	96 560,00	5,42	F		3,432	14 350,00	3 661,72	0,00	1 692,69
MIN529579EUR001		0,00	A-1	263 629,37	10,50	F		4,685	19 224,47	12 311,61	0,00	2 932,86
MIN529654EUR001		0,00	A-1	44 746,45	9,58	F		4,197	4 121,43	1 767,23	0,00	276,93
MIN529654EUR002		0,00	A-1	167 096,90	11,50	F		4,149	12 484,86	6 708,69	0,00	1 596,37
MIN531201EUR		0,00	A-1	107 023,04	8,92	F		3,816	10 237,96	3 830,06	0,00	294,39
MON285239EUR		0,00	A-1	110 638,98	9,67	F		5,374	9 067,90	5 240,78	0,00	416,44
MON503888EUR		0,00	A-1	85 098,18	8,75	F		3,757	10 581,99	2 953,30	0,00	681,74
MON529580EUR001		0,00	A-1	207 529,32	10,33	F		1,650	19 764,72	3 301,94	0,00	516,35
MON529584EUR001		0,00	A-1	110 074,73	9,00	F		5,273	8 641,74	5 800,94	0,00	5 345,52
MON529585EUR001		0,00	A-1	98 992,92	9,00	F		5,293	7 764,49	5 236,73	0,00	4 825,98
MON529586EUR001		0,00	A-1	141 081,03	9,75	F		4,881	11 313,68	6 582,33	0,00	1 568,60
MON529609EUR001		0,00	A-1	38 071,78	4,50	F		5,239	7 266,12	1 818,32	0,00	395,85
MON531147EUR001		0,00	A-1	364 886,71	10,58	F		0,873	32 523,20	3 068,60	0,00	481,93
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		257 766,18					37 156,15	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		72 966,33					14 056,17	0,00	0,00	0,00
110252903		0,00	A-1	72 966,33	5,67	F		0,462	14 056,17	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		184 799,85					23 099,98	0,00	0,00	0,00
130405201		0,00	A-1	184 799,85	7,33	F		0,000	23 099,98	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		9 617 289,96					852 004,56	285 549,89	0,00	79 465,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	51	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	9 617 289,96	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	03-11-2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	2 072 903,12	2 072 903,12
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	1 289 663,44	1 289 663,44
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	3 362 566,56	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	1 573 361,64	1 573 361,64
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	3 362 566,56	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	4 935 928,20	1 573 361,64

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 535 000,00	1 535 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	4 531 323,85	4 531 323,85
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 996 323,85	4 569 685,49

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 535 000,00	I 1 535 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		860 000,00	860 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	860 000,00	860 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		675 000,00	675 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	675 000,00	675 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 531 323,85	III 4 531 323,85
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		4 531 323,85	4 531 323,85
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	2 230 000,00	2 230 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	2 301 323,85	2 301 323,85

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 4586006	Intitulé de l'opération : FIEF DE POMMIERS - CLISSON			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	238 393,51	0,00	250 000,00	250 000,00
45816006 Dépenses nouvelles (5)	238 393,51	0,00	250 000,00	250 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	238 393,51	0,00	250 000,00	250 000,00
RECETTES (b)	77 600,00	310 400,00	0,00	310 400,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	77 600,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
45826006 Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	310 400,00	0,00	310 400,00
Recettes nettes (b - d)	77 600,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	8 212 820,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
AP 20.03	830 000,00	0,00	830 000,00	38 649,73	500 000,00	291 350,27
AP 20.04	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00	1 596 721,45	5 000,00	97 108,51
AP 22.02	2 050 000,00	0,00	2 050 000,00	19 032,51	200 000,00	1 830 967,49
AP 22.04	2 700 000,00	0,00	2 700 000,00	1 857 371,19	550 000,00	41 218,81
AP 23..01	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	1 130 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 36

Nombre de suffrages exprimés : 46

VOTES :

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 13/03/2024

Présenté par (1) Le Président,

A Clisson le 26/03/2024

(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Clisson, le 26/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE - CORNU Jean-Guy	
AIGREFEUILLE-SUR-MAINE - HERVOUET Corinne	
AIGREFEUILLE-SUR-MAINE - JEANNEAU Marielle	
AIGREFEUILLE-SUR-MAINE - PIRMET Dominique	
BOUSSAY - CHAMBRAGNE Sébastien	
BOUSSAY - NEAU-REDOIS Véronique	
CHATEAU-THEBAUD - BLAISE Alain	
CHATEAU-THEBAUD - BOUSSONNIERE Jean-Michel	
CHATEAU-THEBAUD - LECORNET Valérie	
CLISSON - BONNET Xavier	
CLISSON - LEROY Anne	
CLISSON - LUNEAU Laurence	
CLISSON - MIGNOTTE Yves	
CLISSON - PAYEN Benoist	
CLISSON - PEULVEY Christian	
GETIGNE - BERNARD Marion	
GETIGNE - GUILLOT François	
GETIGNE - GUIMBRETIERE Karine	
GORGES - BOURASSEAU Gaëtan	
GORGES - BRAULT Hélène	
GORGES - MEYER Didier	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

GORGES - PROTOIS-MENU Séverine	
HAUTE-GOULAINNE - COLAS Fabienne	
HAUTE-GOULAINNE - CUCHOT Fabrice	
HAUTE-GOULAINNE - DESFORGES Suzanne	
HAUTE-GOULAINNE - LEROY Clément	
LA HAYE-FOUASSIERE - FORMENTEL Philippe	
LA HAYE-FOUASSIERE - MAGRE Vincent	
LA HAYE-FOUASSIERE - PAGEOT Vanessa	
LA HAYE-FOUASSIERE - PARAGOT Agnès	
LA PLANCHE - HERVOUET Bernard	
LA PLANCHE - JOLY-PIVETEAU Séverine	
MAISDON-SUR-SEVRE - DUGAST Jean-Noël	
MAISDON-SUR-SEVRE - RIVALLIN Aymar	
MAISDON-SUR-SEVRE - SOURISSEAU Stéphanie	
MONNIERES - COUTEAU Benoît	
MONNIERES - GABORIAU Linda	
REMOUILLE - LETOURNEAU Jérôme	
REMOUILLE - TEISSEDRE Sandrine	
SAINT-FIACRE-SUR-MAINE - DABIN Pascal	
SAINT-FIACRE-SUR-MAINE - GADAIS Danièle	
SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON - ALBERT Sylvaine	
SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON - THIBAUD Denis	
SAINT-LUMINE-DE-CLISSON - GUILLOU Xavier	
SAINT-LUMINE-DE-CLISSON - RIVIERE Janik	
VIEILLEVIGNE - BACHELIER Nelly	
VIEILLEVIGNE - BOUCHER Alain	
VIEILLEVIGNE - MOULET Sylvain	
VIEILLEVIGNE- SORIN Nelly	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/04/2024, et de la publication le 05/04/2024

A Clisson, le 05/04/2024

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.